Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_11-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_11-DE

2026-02-26-11 Parking du pôle enfance, achat de parcelle

Dans le cadre du projet de Pôle Enfance communautaire, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a acquis en 2021 le bâtiment des anciens services techniques de Pont-Croix pour 1 € symbolique, afin d'y accueillir des services liés à la petite enfance.

Le parking attenant, utilisé par les usagers du Pôle Enfance et de l'EHPAD, n'a pas été inclus dans ce transfert. Il convient donc de régulariser cette situation par une nouvelle délibération.

La parcelle AD234, appartenant à la commune de Pont-Croix a été divisée en deux. L'acquisition porterait sur la parcelle AD321 (cf annexe Plan de division et extrait du plan cadastral).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le principe de transfert de propriété du parking situé à proximité du bâtiment du Pôle Enfance à Pont-Croix, actuellement propriété de la commune de Pont-Croix, à la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz ;
Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à ce transfert ;
Fixe le montant du transfert à un euro symbolique.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 3 mars 2026